



Dossier du BHI No. S1/1001/WP-FO/592/10

LETTRE CIRCULAIRE 62/2010  
6 octobre 2010

PROPOSITIONS DE PROGRAMME DE TRAVAIL  
ET DE BUDGET DE L'OHI POUR 2011

Référence : LC 44/2010 du BHI en date du 26 juillet 2010

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Conformément à l'Article 8 du Règlement financier de l'OHI, la lettre circulaire susmentionnée demandait aux membres de la Commission des finances ainsi qu'aux présidents du HSSC et de l'IRCC de réviser et de fournir des commentaires sur le budget de l'OHI proposé pour 2010, avant le 20 septembre 2010.

2 Le Comité de direction n'a pas reçu de commentaire des membres de la Commission des finances mais quelques recommandations des présidents de l'IRCC et du HSSC, visant à améliorer la qualité des documents. Aucun commentaire particulier n'a été formulé et le BHI n'a reçu que des manifestations de soutien.

3 Le programme de travail et le budget de l'OHI pour 2011 ont été préparés conformément au programme de travail et au budget quinquennal 2008-2012 approuvé par la XVIIème Conférence HI. Le programme de travail a été scindé de façon explicite en trois programmes de l'OHI tels que définis dans le plan stratégique de l'OHI approuvé par la 4<sup>ème</sup> CHIE en juin 2009.

4 La présente lettre circulaire recherche l'approbation des Etats membres pour le budget de l'OHI proposé pour 2011 (Annexe A)\* et pour le programme de travail de l'OHI pour 2011 (Annexe B); l'Annexe C est un document explicatif qui concerne le programme de travail et le budget de l'OHI pour 2011. Les réponses des Etats membres doivent parvenir **avant le 15 novembre 2010**. Un bulletin de vote est joint dans l'Annexe D.

5 Les commentaires et/ou changements proposés par les Etats membres, le cas échéant, seront pris en compte par le BHI, lors de la préparation de la version finale de ces documents qui prendra effet à compter de janvier 2011.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Gorziglia', written over a faint circular stamp.

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA  
Directeur

**NB :** *\*Veillez noter que l'Annexe A n'est pas de nouveau envoyée sous couvert de la présente lettre circulaire étant donné qu'il s'agit du même document que celui communiqué par la LC 44/2010.*

Annexe A : Budget de l'OHI proposé pour 2011 (non joint - voir LC 44/2010)

Annexe B : Programme de travail de l'OHI proposé pour 2011

Annexe C : Programme de travail & Budget de l'OHI proposés pour 2011 - Document explicatif

Annexe D : Bulletin de vote

## PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR 2011

ANNEXE B A LA LC62/2010

TACHE	TITRE	COMMENTAIRES	REF WP QUINQUENNAL	Orientation stratégique	Indicateur de performance
<b>Programme 1 "Affaires générales"</b>					
	<b>Elément 1.1 Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées</b>			1.2,1.3, 3.3,4.1	SPI1-4-5-6; WPI 6-7-8-34-36
1.1.1	RCTA - Réunions des parties consultatives au Traité sur l'Antarctique		Tâche 1.2.10		
1.1.2	COMNAP - Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.13		
1.1.3	FIG - Fédération internationale des géomètres	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.6		
1.1.4	GEO - Groupe sur l'observation de la Terre	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.1		
1.1.5	AISM - Association internationale de signalisation maritime		Tâche 1.2.4		
1.1.5a	- Liaison interorganisationnelle				
1.1.5b	- AN virtuelles				
1.1.5c	- Coordination pour l'Arctique				
1.1.5d	- Comité sur la navigation électronique				
1.1.6	AIP - Association internationale des ports	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.7		
1.1.7	IAATO - Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.14		
1.1.8	ACI - Association cartographique internationale		Tâche 1.2.5		
1.1.8a	- Conférence				
1.1.8b	- Commission relative aux normes				
1.1.9	CEI - Commission électrotechnique internationale		Tâche 1.2.9		
1.1.10	OMI - Organisation maritime internationale		Tâche 1.2.2		
1.1.10a	- ASSEMBLEE				
1.1.10b	- COMSAR				
1.1.10c	- MSC				
1.1.10d	- NAV				
1.1.10e	- TCC				
1.1.11	COI - Commission océanographique internationale		Tâche 1.2.3		
1.1.11a	- Assemblée générale				
1.1.11b	- Groupe d'experts du GLOSS				
1.1.12	ISO - Organisation internationale de normalisation		Tâche 1.2.8		
1.1.13	IPGH - Institut panaméricain de géographie et d'histoire	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.11		
1.1.14	AGPAOC - OMAOC Association de gestion portuaire d'Afrique occidentale et Organisation maritime pour l'Afrique occidentale et centrale		Tâche 1.2.12		
1.1.15	SCAR - Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.15		
1.1.16	NU - Nations Unies		Tâche 1.2.1		
1.1.16a	- UNICPOLOS - Processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le Droit de la mer				
1.1.16b	- GGIM - Comité proposé d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géographique globale				
1.1.17	Autres organisations internationales		Tâche 1.2.1		
1.1.17a	- CIRM (réunion)				
1.1.17b	- Union européenne				
1.1.17c	- Association mondiale des SDI				
1.1.17d	- AIPM - Association internationale des pilotes maritimes	Seulement si nécessaire			
1.1.17e	- Groupe de travail de l'OTAN sur les informations géographiques numériques				
	<b>Elément 1.2 Gestion de l'information</b>			1.1,2.1, 2.6	SPI2-6; WPI 1-2-3-4-5-15-16-17-18-30
1.2.1	Développement et maintenance du site web de l'OHI		Tâche 4.1.1		
1.2.2	Communication entre le BHI et les Etats membres par lettres circulaires		Tâche 4.1.2		
1.2.3	Publications de l'OHI - production, révision		Tâche 4.1.3		
1.2.4	Publications hydrographiques dont aucun organisme spécifique n'est chargé - C-13, C616, M-1, M-2, M-3, M-7, M-10, P-1, P-5, P-6, P-7, S-12, S-23, S-60, etc.		Tâche 3.2.5		
1.2.5	Bibliothèque technique du BHI		Tâche 4.1.4		
1.2.6	Administrateur du dispositif de la S-63 et soutien à la S-63		Tâche 3.3.2		
	<b>Elément 1.3 Relations publiques</b>			1.3, 3.3, 3.4, 4.1	SPI1-4-5-6; WPI 8, 34,35, 36
1.3.1	Relation avec le Gouvernement de Monaco et les représentations diplomatiques		Tâche 4.2.1 Tâche 4.2.5		
1.3.2	Journée mondiale de l'hydrographie		Tâche 4.2.2		
1.3.3	Promotion auprès des parties prenantes de l'OHI Communications avec l'industrie hydrographique:		Tâche 4.2.3		
1.3.3a	- présentation de documents aux conférences, etc		Tâche 4.2.5		
1.3.3b	- Information bisannuelle des parties prenantes à l'OHI				
1.3.4	Soutien aux relations publiques		Tâche 4.2.6		
1.3.5	Articles de magazines et production de la Revue hydrographique internationale		Tâche 4.2.7		
	<b>Elément 1.4 OHI</b>			1.1, 3.4, 4.1	SPI1- 4- 4bis-6; WPI 1-2-3-4-5-24-25-26-26-27-31-32
1.4.1	Nouvelle structure de l'OHI. Les CHR adoptent des objectifs en vue d'accélérer le processus de ratification du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI		Tâche 5.1.1		
1.4.2	Programme de travail et budget de l'OHI	en consultation avec les présidents du HSSC et de l'IRCC	Tâche 5.1.2		
1.4.3	Plan stratégique de l'OHI et suivi des performances	en consultation avec les présidents du HSSC et de l'IRCC	Tâche 5.1.3		
	<b>Elément 1.5 Gestion du BHI</b>			1,1	SPI 6; WPI 2,4,5
1.5.1	Administration du BHI		Tâche 5.2.1		
1.5.2	Règlement du personnel du BHI		Tâche 5.2.2		
1.5.3	Service de traduction du BHI		Tâche 5.2.3		
1.5.4	Procédures financières du BHI		Tâche 5.2.4		
1.5.5	Manuel des procédures du BHI en ce qui concerne les activités permanentes		Tâche 5.2.5		
1.5.6	Formation du personnel		Tâche 5.2.6		
1.5.7	Maintenance des locaux du BHI		Tâche 5.2.7		
1.5.8	Achat d'équipement de bureau		Tâche 5.2.8		
1.5.8a	- mise à niveau de routine des logiciels et matériels informatiques				
1.5.8b	- fourniture et autre équipement				
	<b>Elément 1.6 Conférence hydrographique internationale</b>			1.1, 4.1	SPI 1-6; WPI 1-36
1.6.1	XVIII <sup>ème</sup> CHI (ou Assemblée de l'OHI si le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI est entré en vigueur)		Tâche 5.3.2		

TACHE	TITRE	COMMENTAIRES	REF WP QUINQUENNAL	Orientation stratégique	Indicateur de performance
<b>Programme 2 "Services et normes hydrographiques "</b>					
	<b>Elément 2.1 HSSC</b>			1,3,1,4	SPI 2-4-5-7; WPI8-9-10-11
2.1.1	Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)		Tâche 3.1.1		
2.1.2	- Développement de la S-100 et des normes pour les MSDI		Tâche 3.5.1		
2.1.3	- Développement des publications nautiques S-4, S-44, S-49, S-52, S-57, S-58, S-61, S-62, S-64, S-65, S-66, S-100, S-101, S-10n, INT1,2,3		Tâche 3.3.1		
	<b>Elément 2.2 ABLOS</b>			1,5, 4,4	SPI1, SPI4 ; WPI3-41
2.2.1	ABLOS - Comité consultatif sur le Droit de la mer		Tâche 3.1.16		
2.2.2	Manuel sur les aspects techniques du Droit de la mer (Manuel TALOS) C-51		Tâche 3.6.2		
2.2.3	Assistance technique du Groupe de travail TALOS		Tâche 3.6.3		
	<b>Elément 2.3 CSPCWG</b>			1,4	SPI 5; WPI9,10,11
2.3.1	CSPCWG - Groupe de travail sur la normalisation des cartes et sur les cartes marines. Implémentation de la S-11		Tâche 3.1.3		
	<b>Elément 2.4 DIPWG</b>			1,4	SPI 5; WPI9,10,11
2.4.1	DIPWG - Groupe de travail sur la présentation des informations numériques		Tâche 3.1.4		
	<b>Elément 2.5 DPSWG</b>			1,4	SPI 5; WPI9,10,11
2.5.1	DPSWG - Groupe de travail sur le dispositif de protection des données		Tâche 3.1.6		
	<b>Elément 2.6 DQWG</b>			1,4	SPI 5; WPI9,10,11
2.6.1	DQWG - Groupe de travail sur la qualité des données		Tâche 3.1.19		
	<b>Elément 2.7 EUWG</b>			1,4	SPI 5; WPI9,10,11
2.7.1	EUWG - Groupe de travail sur la mise à jour des ENC		Tâche 3.1.20		
	<b>Elément 2.8 HDWG</b>			1,4	SPI 5; WPI9,10,11
2.8.1	HDWG - Groupe de travail sur le Dictionnaire hydrographique		Tâche 3.1.8		
2.8.2	- Dictionnaire hydrographique (S-32)		Tâche 3.2.3		
	<b>Elément 2.9 MSDIWG</b>			2,5, 4,2	SPI1-2; WPI 28, 29, 39
2.9.1	MSDIWG - Groupe de travail sur les infrastructures des données spatiales maritimes (pub. C-17)		Tâche 3.5.2		
	<b>Elément 2.10 SNPWG</b>			1,4	SPI 5; WPI9,10,11
2.10.1	SNPWG - Groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG)		Tâche 3.1.5		
	<b>Elément 2.11 TSMAD</b>			1,4	SPI 5, WPI 9,10,11
2.11.1	TSMAD - Groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD)		Tâche 3.1.2		
	- Atelier sur les besoins des utilisateurs de la S-101				
	<b>Elément 2.12 TWLWG</b>			1,4, 1,5	SPI1-5; WPI9,10,11,12
2.12.1	TWLWG - Groupe de travail sur les marées et les niveaux des eaux		Tâche 3.1.11		
2.12.2	Publications du groupe de travail sur les marées et les niveaux des eaux		Tâche 3.2.4		
<b>Programme 3 " Coordination et soutien interrégional "</b>					
	<b>Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées</b>			1,3,2,1,2,2	SPI2-4-5-7-8; WPI 8- 15-16-17-18- 19-20-21-22
3.1.0	L'IRCC organise, prépare et conduit l'IRCC3		Tâche 1.1.16		
	<b>Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées</b>			2,2	SPI 8; WPI 19-20-21-22
3.1.1	CHRA - Commission hydrographique de la région Arctique		nouvelle		
3.1.2	CHMB - Commission hydrographique de la mer Baltique		Tâche 1.1.6		
3.1.3	CHAO - Commission hydrographique de l'Asie orientale		Tâche 1.1.3		
3.1.4	CHMAC - Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes		Tâche 1.1.10		
3.1.5	CHMMN- Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire		Tâche 1.1.5		
3.1.6	CHN - Commission hydrographique nordique		Tâche 1.1.1		
3.1.7	CHOIS - Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional		Tâche 1.1.13		
3.1.8	CHZMR - Commission hydrographique de la zone maritime ROPME		Tâche 1.1.12		
3.1.9	CHAIA - Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes		Tâche 1.1.11		
3.1.10	CHPSE- Commission hydrographique du Pacifique sud-est		Tâche 1.1.8		
3.1.11	CHAIISO - Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest		Tâche 1.1.14		
3.1.12	CHUSC - Commission hydrographique USA/Canada		Tâche 1.1.4		
3.1.13	CHA- Commission hydrographique sur l'Antarctique		Tâche 1.1.15		
3.1.14	CHR oeuvrant pour achever une couverture appropriée des ENC au 31 décembre 2010 (suite)		Tâche 1.1.18		
3.1.15	Participation du secteur industriel aux réunions des CHR		Tâche 1.1.19		
	<b>Elément 3.2 Augmentation de la participation des Etats non membres</b>			2,2,2,3,4,3	SPI4-7-8; WPI 19-20-21-22-23-24-25-40
3.2.1	CHAIO - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.1		
3.2.2	CHMAC- Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.3		
3.2.3	CHMMN - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.8		
3.2.4	CHOIS - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI.		Tâche 1.3.6		
3.2.5	CHZMR - Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.5		
3.2.6	CHAIA - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.4		

TACHE	TITRE	COMMENTAIRES	REF WP QUINQUENNAL	Orientation stratégique	Indicateur de performance
3.2.7	CHPSO - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.2		
3.2.8	Les CHR encouragent l'approbation des demandes d'adhésion à l'OHI en cours.		Nouvelle		
	<b>Elément 3.3 Gestion du renforcement des capacités</b>			1.3,2.3,3.3,4.4	SP11-4- 4bis-5-8; WPI 8- 23-24-25-34-41-42-43
3.3.1	CBSC - Sous-comité de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBSC de l'OHI)		Tâche 2.1.1		
3.3.2	Gestion du Fonds pour le renforcement des capacités (CBFund)		Tâche 2.1.2		
3.3.3	Réunions avec d'autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et les universités	Seulement si nécessaire	Tâche 2.1.3		
3.3.4	Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités. Préparation d'une soumission, procédures de mise en œuvre et d'évaluation.		Tâche 2.1.4		
3.3.5	Programme de travail sur le renforcement des capacités.		Tâche 2.1.5		
3.3.6	Suivi des activités et des initiatives du CB		Tâche 2.1.6		
3.3.7	CINC - Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine. Traite le sujet des mécanismes de recouvrement des coûts; fournit au BHI des mises à jour pour la S-5, la S-8, la C-6 et la C-47 relatives aux directives pour l'homologation individuelle et poursuit les délibérations et les consultations avec les CHR sur toutes les initiatives régionales destinées à développer une formation homologuée ou des systèmes visant à suivre et évaluer les compétences des particuliers.		Tâche 2.1.7		
3.3.8	Fournir des directives aux institutions de formation		Tâche 2.1.8		
	<b>Elément 3.4 Evaluation du renforcement des capacités</b>			1.1,2.1,2.4,3.4	SP11-2-4-6-7; WPI 4-15-16-17-18-26-27-35
3.4.0	Visites techniques et de conseil		Tâche 2.2.1		
3.4.1	- CHAIA (visites techniques de suivi en Angola, Namibie, Ouganda, Malawi, Tanzanie, Kenya, Seychelles, Mozambique et Madagascar)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.4.2	- CHAO (visite à la RPD de Corée avec le Cambodge comme alternative)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.4.3	- CHMAC (Visite au Costa Rica et à Panama)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.4.4	- CHPSO (visite au Kiribati)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.4.5	- CHAIO (visite technique de suivi au Gabon, au Cameroun et en Guinée Bissau)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.4.6	Examen des procédures de renforcement des capacités existantes et développement de nouvelles procédures		Tâche 2.2.3		
	<b>Elément 3.5 Apport en renforcement des capacités</b>			1.1,2.4,3.2,3.3,4.3,4.4	SP11-4-6-7- 8; WPI4-26-27-33-34-40-41-42-43
3.5.1	Accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie		Tâche 2.3.1		
3.5.2	Ateliers techniques, séminaires et cours de brève durée		Tâche 2.3.2		
3.5.2a	- Gestion de la base de données et du projet (CHAO)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.5.2b	- Levés multifaisceaux et à faisceau latéral (CHAO)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.5.2c	- Production des ENC et assurance de la qualité (CHAO)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.5.2d	- Atelier sur les levés portuaires et en eaux peu profondes. Cet événement bénéficiera à deux CHR (CHAIA, CHOIS)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.5.2e	- Atelier régional sur les RSM de type 1 (formation sur l'établissement de structure en matière de RSM et des procédures élémentaires des RSM (Antigua & Barbuda, îles Vierges britanniques, St Kitts & Nevis, Grenade, Honduras) (CHMAC)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.5.2f	- Hydrographie Type 1 (formation à l'établissement d'un secteur hydrographique et d'une théorie hydrographique élémentaire (faisceau unique) Antigua & Barbuda, Barbade, îles Vierges britanniques, Grenade, St Kitts & Nevis (CHMAC)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.5.2g	- Hydrographie Type 2 (5 jours) formation à la pratique hydrographique de base (faisceau unique) et au traitement des données. Antigua & Barbuda, Barbade, îles Vierges britanniques, Belize, El Salvador, Guatemala, Grenade, Honduras, St Kitts & Nevis (CHMAC)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.5.2h	- Cours sur les RSM. CHAtSO et autres pays d'Amérique du Sud	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.5.2i	- Premier module du cours de formation à la cartographie marine de catégorie B dispensé par le SH du RU (cours ouvert)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.5.2j	-Cours avancé de phase I (Angola, Malawi, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Kenya, Afrique du Sud, Comores et Ouganda. CHAIA	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.5.2k	- Cours de formation régional de 2-semaines sur les levés hydrographiques et introduction à la production des cartes. CHAtO, CHAIA, CHOIS (en partie)	Avec le financement de l'OMI			
3.5.2l	- Cours de formation régional de 2-semaines sur les ENC de base et la production d'ENC (en partie).	Avec le financement de l'OMI			
3.5.2m	- 3 <sup>ème</sup> Cours sur le traitement des données hydrographiques et la cartographie marine (Module 1 et 2 distinct du Module 3)	Avec le financement de la NF (Projet japonais de renforcement des capacités)			
3.5.3	Cours d'hydrographie et cours de cartographie marine		Tâche 2.3.3		
3.5.4	Formation pratique (à terre/ à bord)		Tâche 2.3.4		
3.5.5	Projets maritimes		Tâche 2.3.5		
3.5.5a	- Projet d'autoroute maritime électronique (déroit de Malacca)				
3.5.5b	- Mise en place d'une autoroute maritime (océan Indien occidental)				
3.5.5c	- Sécurité de la navigation sur le lac Victoria	Seulement si nécessaire			
3.5.5d	- Mise en place d'une autoroute maritime (Mer méditerranée occidentale)	Seulement si nécessaire			
3.5.6	Le Sous-Comité sur le renforcement des capacités favorisera les accords bilatéraux dans le but de satisfaire aux exigences de la Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS		Tâche 2.3.6		

TACHE	TITRE	COMMENTAIRES	REF WP QUINQUENNAL	Orientation stratégique	Indicateur de performance
	<b>Elément 3.6 Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiale</b>			2.1, 2.2	SPI2-7-8; WPI 15-16-17-18-19-20-21-22
3.6.1	GT sur le WEND . a) Suivre les progrès en matière d'apport à la couverture ENC. b) Tenir les présidents des CHR informés des questions relatives aux ENC. c) Etablir des liaisons et appuyer le BHI dans la préparation des rapports sur le statut des ENC au Sous Comité NAV de l'OMI pour faire en sorte que les meilleures informations disponibles soient utilisées.		Tâche 3.1.12		
3.6.2	Les CHR devront assurer la coordination de la cohérence et de la qualité des ENC		Tâche 3.3.4		
3.6.3	C-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde		Tâche 2.2.2		
3.6.4	Tenue à jour des programmes et progression dans la disponibilité des séries de cartes INT		Tâche 3.3.5		
	<b>Elément 3.7 Renseignements sur la sécurité maritime</b>			1.4.2.1	SPI2,SPI5, SPI7, WPI 9-10-11-17
3.7.1	SMAN - Sous-Comité du Service mondial d'avertissements de navigation		Tâche 3.1.9		
3.7.2	- Elargissement et couverture du SMAN		Tâche 3.4.1		
3.7.3	- Coordinateurs de zone NAVAREA		Tâche 3.4.2		
3.7.4	- Publications du SMAN S-53 et App. 1 à la S-53		Tâche 3.4.3		
	<b>Elément 3.8 Programme de cartographie océanique</b>			1.1, 1.5,2.6,3.4	SPI1-4-6; WPI 1-12-13-30-35
3.8.1	Comité directeur de la GEBCO. Examiner comment renforcer la collaboration avec les CHR et en priorité l'amélioration de la bathymétrie à haute résolution des eaux peu profondes au niveau régional.		Tâche 3.1.13		
3.8.2	TSCOM - Sous-Comité technique sur la cartographie des océans		Tâche 3.1.14		
3.8.3	SCUFN - Sous-Comité sur les noms du relief sous-marin		Tâche 3.1.15		
3.8.4	Bathymétrie en eaux peu profondes		Tâche 3.7.1		
3.8.5	Intégration des données bathymétriques		Tâche 3.7.2		
3.8.6	Cartes et quadrillages numériques		Tâche 3.7.3		
3.8.7	Nouveaux produits GEBCO		Tâche 3.7.4		
3.8.8	Prise de conscience globale		Tâche 3.7.5		
3.8.9	Centre de données bathymétriques numériques de l'OHI		Tâche 3.7.6		
3.8.10	Projets de cartes bathymétriques internationales, cohérence, série de cartes régionales coordonnées par le SCRUM (ex ISCRUM)		Tâche 3.7.7		
3.8.11	Tenue à jour des publications de la GEBCO : B1, B4, B6, B7, B8, B-9, B-10.		Tâche 3.7.8		

NOTE: L'indication des orientations stratégiques et des indicateurs de performance ne constitue qu'une référence approximative.

Version 6 octobre 2010

## PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DE L'OHI POUR 2011

Ce document développe le programme de travail et le budget de l'OHI pour 2011, qui sont fournis sous couvert des annexes B et A, respectivement. Ils sont rattachés par leurs tâches et objectifs communs et donnent une indication des ressources budgétaires nécessaires à leur accomplissement. Ce document décrit de manière plus explicite ces liens.

Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2011 est divisé selon les trois programmes suivants :

- Programme 1 « Affaires générales »;
- Programme 2 « Services et normes hydrographiques » et
- Programme 3 « Coordination et soutien interrégional ».

Cette nouvelle structure du programme de travail de l'OHI constitue en fait une présentation différente du programme de travail quinquennal approuvé par la XVII<sup>e</sup> CHI en 2007. Les anciens programmes 4 et 5 constituent essentiellement la base du nouveau programme 1; l'ancien programme 3 constitue le nouveau programme 2 et les anciens programmes 1 et 2 constituent la base du nouveau programme 3. Les éléments du programme original ont été conservés mais, comme on l'a déjà mentionné, ils ont été placés dans un ordre différent. Des numéros différents leur ont donc été attribués. Le détail en est donné ci-après :

### ANALYSE FINANCIERE

#### Revenus :

Les ressources nécessaires à l'exécution du programme de l'OHI proviennent pratiquement exclusivement des contributions des Etats membres. Pour 2011, le nombre de parts a augmenté pour atteindre 683 en comparaison avec les 673 parts utilisées pour la préparation des estimations budgétaires de la XVII<sup>e</sup> CHI de 2007. Ceci s'explique par l'adhésion de deux nouveaux Etats membres, le Qatar et l'Irlande, ainsi que par le rétablissement des avantages et prérogatives du Suriname après la XVII<sup>e</sup> CHI, et par une diminution nette d'une part en raison des variations de tonnage. Les quatre parts qui restent impayées par les Etats membres suspendus ne sont pas prises en compte pour le calcul.

En ce qui concerne le niveau des contributions, la XVII<sup>e</sup> Conférence HI a décidé, pour 2011, d'accroître la valeur unitaire de la part de 1,5% pour atteindre 4 044,25 ; toutefois, compte tenu de la situation financière satisfaisante de l'Organisation, le Comité de direction propose de conserver la même valeur unitaire de la part que celle utilisée depuis 2005, à savoir 3 984,48€. Les revenus totaux attendus sont donc légèrement inférieurs au montant approuvé dans le cadre du budget quinquennal - 2 954 740 €, ramenant le revenu total prévu à 2 919 460 €.

#### Dépenses :

Le Comité de direction propose de fixer les dépenses à un niveau légèrement inférieur à celui approuvé par la XVII<sup>e</sup> Conférence HI, soit 2 917 927 €. Ceci constituera encore un léger excédent budgétaire de 1 532 € qui donnera une certaine souplesse et permettra d'anticiper des circonstances non prévues.

Les dépenses sont réparties dans les chapitres suivants :

*Chapitre 1 – Coûts afférents au personnel :*

Les coûts afférents au personnel inscrits au budget pour 2011 atteignent 2 202 519 €, représentant environ 75% des dépenses totales; naturellement, la majeure partie du Chapitre 1 est consacrée aux salaires des directeurs et du personnel du BHI (74%). On estime que le fonds de retraite interne continuera à être entièrement financé, et soumis à des ajustements annuels reposant sur des études actuarielles. Par conséquent, le paiement des pensions aux retraités s'effectuera à partir du FRI qui est géré séparément et non pas à partir du budget de l'OHI.

*Chapitre 2 – Coûts d'exploitation courants :*

Les coûts d'exploitation courants sont maintenus au niveau approuvé par la Conférence, soit 532 035 €. Les dépenses de voyage restent comparables à celles des années précédentes, et ce malgré l'accroissement des tarifs aériens dont l'impact sera absorbé dans le programme de travail. Les coûts de déplacements liés à l'accompagnement du programme de renforcement des capacités restent dans les limites de la prévision du budget quinquennal.

*Chapitre 3 – Dépenses d'investissements :*

La gestion de ces dépenses a été améliorée. Pour 2011, le montant des dépenses (67 273 €) est maintenu au niveau de la prévision du budget quinquennal et est d'un niveau équivalent aux estimations budgétaires quinquennales approuvées par la XVIIème Conférence HI.

*Affectation des fonds :*

Les fonds réservés aux futures dépenses demeurent au niveau de l'enveloppe globale (116 100€) approuvée par la XVIIème Conférence HI.

## ANALYSE PROGRAMMATIQUE

Les éléments exposés ci-dessous donnent des indications sur le niveau d'effort ainsi que sur les effectifs du BHI et des Etats membres qui participent à chaque élément. A partir de ces informations, un niveau de dépenses approximatif peut être estimé. Les fonds affectés à des lignes budgétaires explicites associées à un élément du programme sont mis en relief, selon qu'il convient.

### **Programme 1 « Affaires générales »**

#### ***Elément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales.***

Cet élément identifie les principales organisations internationales avec lesquelles l'OHI est en liaison. Pour faciliter les références, celles-ci sont listées dans l'ordre alphabétique. Traditionnellement, l'OHI participe aux réunions de la RCTA, de l'AIMS, de l'ACI, de l'OMI, de la COI, de l'ISO, de l'AGPAOC, des NU et de quelques autres organisations. La participation à d'autres organisations également listées s'effectue « sur demande uniquement », comme dans le cas du COMNAP, de la FIG, de GEO, de l'IAATO, de l'IPGH et du SCAR, entre autres. Le Comité de direction décidera de sa participation en fonction des thèmes de discussion lors des réunions.

Le Système du Traité sur l'Antarctique continue d'adopter des mesures en vue de renforcer la priorité accordée aux levés hydrographiques et à l'amélioration ainsi qu'à l'achèvement d'une couverture appropriée en cartes marines. L'OHI s'efforce de poursuivre ses efforts dans ce sens. Les comptes rendus annuels des progrès accomplis ont constitué un élément déterminant pour accroître la prise de conscience et seront maintenus. L'amélioration de la sécurité de la navigation, de la protection de l'environnement marin et de la contribution des sciences dans l'Antarctique nécessite une participation active au processus de la RCTA. Un directeur représente généralement l'OHI lors des réunions RCTA en vue de maintenir la continuité de cet effort.



Une étroite coordination existe avec l' AISM et l' AIP pour la coopération dans des projets de renforcement des capacités et pour des conseils experts sur diverses initiatives en matière de sécurité de la navigation (comme l' e-Navigation) entreprises par l' AISM et l' AIP. Normalement, un adjoint technique ou un représentant d' un Etat membre représente l' OHI aux réunions présentant un intérêt pour cette dernière.

L'implémentation des obligations hydrographiques énoncées dans le Chapitre V de la Convention SOLAS nécessite toujours une étroite liaison avec l' OMI. L'interaction OHI-OMI s' est accrue avec des initiatives visant à encourager l' augmentation des adhésions à l' OHI, la coordination des efforts en matière de renforcement des capacités, la fourniture de conseils experts et la promotion de l' hydrographie, au sein de l' OMI. Un directeur et un adjoint technique participent généralement aux réunions des principaux organes de l' OMI. Un représentant d' un Etat membre ou un adjoint technique participent d' ordinaire aux réunions du sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR).

Les initiatives conjointes avec la COI concernent essentiellement le renforcement des capacités, la GEBCO et les CBI, ainsi que l' importance accrue de la bathymétrie en eaux peu profondes à l' appui des systèmes d' alertes contre les tsunamis et d' autres dangers côtiers, et font qu' un directeur participe aux réunions de l' Assemblée de la COI.

La coordination démarrée en 2007 avec l' OMI, la COI, l' AISM et l' OMM et poursuivie en vue d' améliorer les efforts de renforcement des capacités, constitue une activité importante à laquelle participent un directeur et un adjoint technique.

Plusieurs organisations comme l' ACI, la CEI, l' ISO et la FIG sont des partenaires importants pour le développement et la tenue à jour des normes. La FIG en particulier y contribue avec les normes de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine. Un directeur ou un adjoint technique représente l' OHI à ces organisations, lorsqu' il est jugé que les discussions seront utiles pour l' OHI.

La participation de l' OHI à d' autres réunions est importante pour que l' OHI reste au premier rang lorsque les discussions portent sur l' hydrographie ou sur des disciplines connexes. Le Comité de direction révisé les ordres du jour de manière détaillée avant de décider de la manière de procéder.

### ***Elément 1.2 Gestion de l' information***

L'ensemble du comité de direction et des adjoints techniques ainsi que les traducteurs et plusieurs membres de catégorie B participent pleinement à l' accomplissement des tâches regroupées sous cet élément. La maintenance de bonnes communications avec les Etats membres constitue une priorité pour le BHI ; par conséquent le site web de l' OHI et les services de cartes en ligne sont contrôlés en permanence. La communication la plus efficace et la plus rapide, entre les Etats membres et le BHI s' effectue bien évidemment via Internet et le BHI doit continuer à améliorer ses capacités dans ce domaine. Aujourd' hui, pratiquement toutes les publications ont été mises en ligne gracieusement, sur le site Web de l' OHI. Les lettres circulaires sont mises en ligne sur internet dès qu' elles sont signées par le comité de direction. Les communications numériques (courriel) ont la préférence étant donné qu' elles peuvent être enregistrées directement dans le système de gestion des documents (DMS). Le DMS continuera de bénéficier d' améliorations avec l' aide du Service hydrographique chilien.

L' administration de la S-63 est incluse dans cet élément.

### ***Elément 1.3 Relations publiques***

Le Comité de direction est en charge des relations avec la Principauté de Monaco et avec d'autres autorités gouvernementales de l'OHI et des Etats non membres de l'OHI. Le comité de direction et les adjoints techniques accomplissent cette tâche en représentant l'OHI à des conférences externes, auprès d'autres Organisations et réunions avec l'industrie hydrographique. Un important engagement personnel est requis pour la préparation des communications faites en cette occasion. La Journée mondiale de l'hydrographie est un événement majeur préparé par le BHI. En 2011, le CD a pour objectif de faire reconnaître le rôle et l'importance des hydrographes et de motiver les nouvelles générations. Par conséquent, le thème suivant est proposé : « Les ressources humaines - un élément capital du succès de l'hydrographie ».

### ***Elément 1.4 OHI***

Cet élément comprend la gestion du programme de travail et du budget de l'OHI, ainsi que la poursuite de l'implémentation de la nouvelle structure de l'OHI. Celle-ci comprend une étude et l'application du mesurage des indicateurs de performance à deux niveaux, stratégique et pratique, afin d'évaluer et de contrôler la progression du programme de travail de l'Organisation. Le comité de direction, deux adjoints techniques et un membre du personnel de catégorie B seront en charge de cette activité. Le président et le vice-président de la Commission des finances participent au moins deux fois par an à l'examen de la situation budgétaire. Par ailleurs, une consultation avec les présidents du HSSC et de l'IRCC est envisagée.

### ***Elément 1.5 BHI***

Tous les travaux internes envisagés pour 2011 sont englobés dans ce point auquel l'ensemble du BHI participe. L'administration est gérée par le comité de direction avec l'assistance des adjoints techniques et d'un membre du personnel de catégorie B. Les procédures existantes seront progressivement renseignées dans des documents écrits afin d'améliorer l'administration et le contrôle financier de toutes les activités permanentes du BHI. En ce qui concerne le service de traduction, la charge de travail continuera de faire l'objet d'un examen attentif afin d'établir les priorités en fonction des ressources et de déterminer si un soutien supplémentaire est nécessaire soit avec l'aide des Etats membres soit en sous-traitant la traduction de certains documents sélectionnés.

### ***Elément 1.6 Conférences hydrographiques internationales***

La préparation de la XVIII<sup>ème</sup> CHI (2012) suivra le traditionnel compte à rebours afin de s'assurer que tous les documents sont disponibles en temps voulu pour les Etats membres. Le Comité de direction et l'ensemble du personnel participeront à cette activité.

## **Programme 2 « Services et normes hydrographiques »**

### ***Elément 2.1 Comité des services et des normes hydrographiques***

Cet élément donne une idée générale des objectifs techniques de l'OHI pour 2011, parmi lesquels le développement de la S-110 et des normes MSDI qui font partie des objectifs techniques essentiels de l'Organisation. Un directeur, trois adjoints techniques et plus de quarante représentants des Etats membres jouent un rôle actif dans la progression de ces activités.

### ***Eléments 2.2 à 2.12***

Ces éléments sont listés dans l'ordre alphabétique pour faciliter les références.

Les organes subsidiaires du HSSC sont régis par un mandat et par des règles de procédures. Tous, à l'exception d'ABLOS, comprennent des experts techniques issus des Etats membres. Dans le cas

d'ABLOS, les compétences sont issues des Etats membres de l'OHI et de l'Association internationale de géodésie. Chaque organe assure la coordination de son propre domaine de responsabilité, le HSSC étant l'organe directeur chargé d'harmoniser et d'intégrer l'ensemble des efforts et des progrès individuels.

ABLOS se chargera d'une nouvelle activité stimulante en apportant un soutien aux activités de renforcement des capacités en relation avec le droit de la mer. Le président d'ABLOS est assisté par un adjoint technique.

Le CSPCWG s'occupe d'activités en rapport avec la normalisation des cartes au format papier, incluant les cartes INT (S-11). D'autres organes - le DIPWG, le DPSWG, le DQWG et l'EUWG traitent essentiellement de différents aspects relatifs aux ENC, dans la perspective des informations numériques, de la protection des données et des questions de qualité et de mise à jour. Le HDWG continuera d'examiner des propositions en vue de leur inclusion dans le dictionnaire hydrographique et le MSDIWG continuera de promouvoir l'hydrographie au sein de plus larges modèles d'infrastructures de données. Le SNPWG continuera de s'efforcer de mettre en place des publications numériques standardisées et le TSMAD fera de son mieux pour proposer des normes de transfert fiables. Le TWLWG recherchera les moyens de créer des liens avec d'autres communautés d'experts afin de parvenir à une compréhension commune des questions relatives au niveau de l'eau et aux marées.

Le détail des travaux attribués à chaque organe sera discuté, coordonné et décidé lors de la prochaine réunion du HSSC qui se tiendra à Rostock, Allemagne, du 26 au 29 octobre 2010.

### **Programme 3: « Coordination et soutien interrégional »**

#### ***Élément 3.1. - Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées***

En 2011, se déroulera l'IRCC3 lors de laquelle des conseils seront fournis au BHI sur la mise en place de mécanismes de planification ainsi que sur la préparation du programme de travail et du budget pour 2013-2017 ; toute proposition visant à mettre à jour le plan stratégique sera examinée, si nécessaire. Un directeur du BHI (le Secrétaire du Comité) et deux AT sont directement concernés par cette activité.

Cet élément est essentiellement accompli par le biais des Commissions hydrographiques régionales (CHR). En 2011, douze CHR et la CHA envisagent de se réunir. Ces réunions ont pris de l'importance et continueront d'en prendre à mesure que les CHR deviennent un élément central de l'ensemble du processus de communication et de la stratégie d'exécution du programme de travail de l'OHI. Ces réunions de deux à quatre jours qui sont souvent tenues conjointement avec un atelier ou un séminaire constituent la meilleure opportunité pour les pays d'une région de discuter des réalisations, d'identifier des initiatives et de développer des positions régionales sur des questions de l'OHI. De plus en plus d'ONG accréditées et de représentants de l'industrie hydrographique participent à ces événements qui offrent une occasion unique aux pays en développement de se tenir au fait des développements technologiques et des opportunités de formation. La participation varie en fonction de la région mais est généralement de l'ordre de 20 à 50 participants à chaque rencontre. Un directeur, parfois accompagné d'un adjoint technique, y représente le BHI, contribuant efficacement au suivi des actions convenues.

#### ***Élément 3.2. -Participation accrue des Etats non membres :***

Cet élément regroupe des tâches devant être entreprises par certains présidents de CHR conjointement avec le directeur du BHI en charge de leur CHR respective. L'idée maîtresse consiste à implémenter une stratégie régionale pour encourager la participation et l'engagement d'Etats non membres aux activités de l'OHI, en vue de faciliter la compréhension de leurs obligations dans le cadre du Chapitre V de la Convention SOLAS et de développer la capacité de satisfaire aux exigences de la Règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS. Tous les directeurs et les adjoints techniques doivent suivre cette activité et

soutenir le président de leurs CHR respectives en vue de favoriser la réintégration des Etats membres suspendus, l'approbation des demandes et le dépôt des instruments d'adhésion, selon qu'il convient.

***Elément 3.3 – Gestion du renforcement des capacités :***

Cet élément comprend les réunions du CBSC et du Comité international ainsi que de nombreuses tâches centrées sur la nécessité d'optimiser la structure du CB de l'OHI en améliorant la coordination avec les CHR, en augmentant le contrôle sur des projets/initiatives convenus et en évaluant l'utilité des procédures mises au point pour contribuer à une meilleure gestion du fonds pour le renforcement des capacités. Ce fonds soutiendra les activités identifiées dans les éléments 3.4 et 3.5. Pour 2011, une affectation de 55 000 € du budget normal et près de 65 000 € de la contribution de la République de Corée seront destinés au fonds CB pour différents projets. La priorité est accordée au développement de la première et de la seconde phase des capacités hydrographiques dans les pays en développement. Les capacités de production des ENC sont également incluses, notamment par le biais du soutien du projet japonais de renforcement des capacités et de la contribution de l'OMI. Un directeur et un adjoint technique participent à hauteur de 30% de leur temps au suivi de cette activité. Le personnel du service financier du BHI contribue également à cet élément.

La progression et la mise à jour des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine et des publications connexes (notamment la S-5 et la S-8), sont également incluses sous cet élément, en même temps que les processus d'homologation des programmes hydrographiques et cartographiques ainsi que la mise au point de mécanismes de recouvrement des coûts, les directives pour l'homologation des qualifications individuelles et la contribution à l'établissement de nouveaux programmes. Cette tâche particulière concerne un directeur, un adjoint technique et des représentants de quatre Etats membres.

***Elément 3.4 – Evaluation du renforcement des capacités***

Les pays sélectionnés dans les zones dont la coordination est assurée par la CHAIA, la CHAO, la CHMAC, la CHPSO et la CHAtO feront l'objet d'une visite en 2011. Les visites techniques et consultatives sont effectuées par des groupes d'experts de leur région, avec le soutien du BHI.

Le CBSC continuera de développer ses procédures d'évaluation des projets de renforcement des capacités individuels. Le BHI et les CHR contribueront à évaluer les actions de suivi à la suite de visites préalablement effectuées en vue de l'application des recommandations incluses dans les rapports des visites techniques préparées par les groupes qui ont effectué les visites. Cette tâche concerne un directeur et un adjoint technique qui apportent leur appui au président du CBSC.

***Elément 3.5 – Apport en renforcement des capacités***

Plusieurs tâches sont incluses sous cet élément, à commencer par l'accroissement de la sensibilisation à l'importance de l'hydrographie par tous les moyens possibles. Plusieurs CHR bénéficieront d'ateliers techniques et de cours de courte durée. Toutes les initiatives ont été identifiées comme prioritaires par les CHR appropriées ; le CBSC a étudié et évalué toutes les propositions et a identifié le niveau de soutien qui pourra être assuré par le fonds sur le renforcement des capacités. En 2011, la priorité sera accordée aux Etats d'Afrique, des Caraïbes et d'Amérique centrale.

Cet élément tient également compte du développement de plusieurs projets d'autoroutes maritimes électroniques. Le suivi et la coordination de toutes les activités en matière de renforcement des capacités mobilisent quasiment 50% de la totalité du temps d'un directeur et d'un adjoint technique.

***Elément 3.6.- Coordination de l'hydrographie et de la cartographie globales***

Le GT du WEND supervisera la progression de la couverture, la cohérence et la qualité des ENC et tiendra les CHR informées des questions relatives aux ENC. Ce GT aidera également le BHI à préparer des rapports, pour l'OMI, sur la disponibilité des ENC. La maintenance des programmes de séries de

cartes INT et leur production sont également incluses sous cet élément et leur progression sera encouragée et évaluée. Un directeur et un adjoint technique sont concernés par les composantes de cet élément.

***Elément 3.7 – Renseignements sur la sécurité maritime***

Cet élément regroupe la réunion annuelle du SMAN-SC et l'amélioration continue du niveau de coordination des zones NAVAREAS. La tenue à jour régulière de publications pertinentes, telle la S-53 est également incluse. Le président du SMAN-SC participera à la troisième réunion de l'IRCC et contribuera avec son équipe à la fourniture de cours sur les RSM. Un directeur et un adjoint technique sont chargés du suivi de cette activité et soutiennent le président du SMAN-SC.

***Elément 3.8 – Programme de cartographie océanique***

Cet élément comprend la réunion du comité directeur et de ses deux sous-comités. A partir d'une décision du conseil exécutif de la COI et d'une demande spécifique de l'IRCC, la GEBCO doit accorder la priorité à l'amélioration de la bathymétrie à haute résolution en eaux peu profondes. D'autres tâches prévues pour 2011 incluent notamment les quadrillages, de nouveaux produits et la contribution à l'enseignement ainsi que la tenue à jour des publications associées, avec une priorité pour la B-7, Directives de la GEBCO. Les questions de la GEBCO sont gérées par un directeur, trois adjoints techniques et quelque dix représentants d'Etats membres qui participent au comité directeur de la GEBCO ainsi qu'aux deux sous-comités SCUFN et TSCOM, et au SCRUM (auparavant ISCRUM).

---

**COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES ET APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL  
ET DU BUDGET DE L'OHI POUR 2011**

**BULLETIN DE VOTE**

*(A faire parvenir au BHI avant le 15 novembre 2010  
Courriel : [info@ihb.mc](mailto:info@ihb.mc) – télécopie : +377 93 10 81 40)*

Etat membre : .....

1. Approuvez- vous l'adoption du Budget de l'OHI proposé pour 2011, tel que contenu dans l'Annexe A à la LC N°44/2010 ?

OUI

NON

2. Approuvez- vous l'adoption du Programme de travail de l'OHI proposé pour 2011, tel que contenu dans l'Annexe B à cette LC ?

OUI

NON

Commentaires : .....

.....

.....

.....

.....

Nom/Signature : .....

Date: .....